



Notre Affaire à Tous continue de porter son combat pour la protection des communs naturels, des droits humains et notamment ceux des plus fragiles d'entre nous, et pour la justice climatique. Cette année, nous porterons **le procès climat contre l'État Français** accompagnés par les meilleurs avocat-e-s de France, et nous nous battons avec d'autres organisations pour **insérer l'action climatique au plus haut niveau de notre droit**.

En parallèle, nous accompagnons les victimes de crimes climatiques et citoyen-ne-s impacté-e-s par les conséquences du dérèglement du climat devant celles et ceux qui en sont responsables. L'enjeu est bien pour nous, pour la biodiversité, le climat, ainsi que pour les générations présentes et futures, de **construire, face à ces nouveaux défis, de nouvelles responsabilités pour les États et les multinationales.**

Merci encore pour votre soutien. Nous espérons de tout cœur que vous serez avec nous à l'avenir pour mener ces combats !

Marie,

pour toute l'équipe de Notre Affaire à Tous

<https://notreaffaireatous.org/epr-de-flamanville-nous-sommes-condamne-es-pour-avoir-combattu-lancien-monde/>

EPR de Flamanville : Nous sommes condamnés pour avoir combattu l'ancien monde !

Publié le [avril 3, 2018](#)

Nous venons d'apprendre le rejet par le Conseil d'Etat de notre requête portant sur l'EPR de Flamanville, et notre condamnation, avec le CRILAN, à payer 4 000 euros de frais de dossier.

Mai 2017, la toute jeune association Notre affaire à tous et le Comité de réflexion information et de lutte anti-nucléaire (CRILAN) demandaient l'annulation du décret n° 2017-379 du 23 mars 2017 modifiant le décret n° 2007-534 du 10 avril 2007 autorisant la création de l'installation nucléaire de type EPR sur le site de Flamanville.

Le Premier ministre avait alors, sur la demande de la société EDF et après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), rallongé le délai initial de construction fixé à 10 ans de trois années supplémentaires !

Ceci, malgré les anomalies et défauts de fabrication repérés sur le couvercle de la cuve de Flamanville, après d'autres scandales industriels (des « piliers de béton percés comme du gruyère », la mort de deux ouvriers sur le chantier en 2011, une affaire de travail au noir pour 460 ouvriers...), et malgré des coûts ayant explosé à au moins 10,5 milliards d'euros estimés fin 2017, contre 3,3 milliards annoncés en 2005.

Nous avons contesté cette décision en raison des modifications substantielles apportées au projet qui auraient selon nous dû être soumis de nouveau à l'avis du public, et puisque les techniques régissant la construction de l'EPR de Flamanville n'étaient plus les meilleures disponibles.

Or, **le Conseil d'Etat a rejeté notre requête, en assortissant sa décision d'une amende de 2 000 euros pour chacune de nos deux associations** (frais de dossier) -une amende directe, qui s'ajoute au financement incroyable par les contribuables de cette installation nucléaire désastreuse !

Comment est-il possible qu'une cuve mal conçue ait pu être intégrée au réacteur en toute connaissance de cause ? Comment est-il possible qu'une fois ces malversations reconnues publiquement, l'Etat ne réalise toujours pas l'importance de consulter les citoyens sur ce projet d'un autre âge ?

Alors que nous nous battons pour intégrer climat, communs et limites planétaires dans notre texte fondamental, cette décision révèle l'attachement de certains, lobbys en premier lieu, à l'ancien monde dont la toute-croyance en la technique et l'infinitude des ressources nous met en danger. Le nouveau monde, c'est la transition, les énergies renouvelables, dans le respect de la Nature et de la vie humaine -avec la pleine participation des citoyen-nes aux choix qui les concernent (à triple titre : le choix énergétique, le choix de l'allocation de leurs impôts, le choix de l'exposition au danger notamment nucléaire).

15 jours, il ne nous reste plus que 15 jours, pour faire face solidairement à l'ancien monde.

Ce rejet, nous devons en payer le prix : celui des honoraires des avocat-e-s et des frais de dossier de 4000 euros, que nous sommes condamnés, avec le CRILAN, à reverser à la société EDF. **Au delà du soutien forcé des contribuables français à une industrie nucléaire dangereuse, cette condamnation est un coup terrible porté à des petites structures associatives comme les nôtres, fonctionnant avec peu de financements.**

Début avril, [nous vous annonçons que le Conseil d'Etat avait rejeté notre requête](#) contre le rallongement des délais de construction de l'EPR de Flamanville sans nouvelle concertation, que nous avons portée avec le Comité de réflexion information et de lutte anti-nucléaire (CRILAN) en Mai 2017.

Il ne nous reste plus que 15 jours pour payer les frais de justice induits par cette action, et déployer de nombreux autres projets pour la justice environnementale. Nous comptons sur votre aide !

Et un immense merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont déjà soutenu.

Faire un don

Relayez notre campagne de financement participatif - et relayez-la !